

11B - Les médicaments sont prescrits ou conseillés pour une indication bien précise et une durée déterminée ; notez-le sur la boîte si craignez de l'oublier !

Certains médicaments, comme les antibiotiques, **ne doivent pas être repris sans avis médical**. Mieux vaut les rapporter à votre pharmacien à la fin du traitement.

12A - Une fois ouverts, les collyres, mais aussi les solutions buvables et les sirops ne se conservent que peu de temps (consultez la notice).

De même, n'utilisez pas un médicament au-delà de la date de péremption, indiquée sur la boîte et sur les plaquettes de médicaments.



13B - Certains médicaments ne peuvent pas être ouverts, écrasés ou dilués

la capsule permettant une diffusion du principe actif dans la partie du tube digestif la plus adaptée pour l'effet recherché. Si vous avez des difficultés à avaler certains médicaments, parlez-en à votre médecin qui pourra, s'il existe, vous prescrire une forme galénique plus adaptée (solution buvable, poudre à diluer...). Vous pouvez demander à votre pharmacien si vos gélules, comprimés peuvent être ouverts ou écrasés.

De même, certains médicaments ne peuvent pas être coupés en 2.



14C - Ne reprenez pas automatiquement un médicament, même si vous avez l'habitude de l'utiliser. Vérifiez que votre situation n'a pas changé (état de santé, grossesse, autre traitement en cours...).

De même, si vos symptômes se répètent fréquemment, le traitement n'est peut-être plus adapté.

Dans toutes ces situations, n'hésitez pas à consulter votre médecin.



15A - Ne jetez pas les médicaments à la poubelle ou dans les toilettes !

Rapportez à votre pharmacien les médicaments non utilisés, périmés ou dont l'aspect a changé, après avoir jeté boîtes et notices dans votre poubelle « emballages ». Vous contribuerez à la protection de l'environnement.



**Semaine de sécurité
des patients
du 24 au 28
Novembre 2014**

Réponses

Ensemble, engageons -nous à adopter de bons réflexes avec les médicaments

En cas de doute, n'hésitez pas à interroger votre pharmacien ou votre médecin : ils pourront vous conseiller sur le bon usage de vos médicaments.



Validité : 30 Octobre 2014 au 31 décembre 2015



1C - De façon générale, les médicaments doivent être conservés dans un endroit à l'abri de l'humidité, d'une lumière directe, du gel ou d'une chaleur excessive et hors de portée des enfants.

Certains médicaments peuvent toutefois nécessiter des conditions particulières (au réfrigérateur par exemple pour les vaccins). **En cas de doute, consultez votre pharmacien.**

2C - Certaines personnes peuvent être tentées de donner leur médicament à leur proche ou leur recommander certains produits en vente libre sur internet. Il faut savoir que l'effet ou les risques d'un médicament peuvent varier d'une personne à l'autre selon notamment l'âge, le sexe, le poids ou l'état de santé. Aussi il est préférable de **se renseigner auprès de son médecin, de son pharmacien ou de son infirmier(ière)** avant de faire usage d'un médicament. Il ne faut jamais se procurer ses médicaments sur internet (falsification / origine inconnue)

3B - Assurez-vous de toujours avoir une **liste complète et à jour** des médicaments que vous prenez. Elle doit inclure vos médicaments prescrits et de vente libre, vos produits de santé naturels ainsi que vos vitamines et suppléments alimentaires, comme le jus de pamplemousse, le millepertuis; Ajoutez-y vos allergies médicamenteuses et demandez l'aide de votre pharmacien pour la constituer.

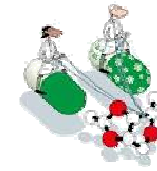
4C - Les renseignements sur les médicaments que l'on peut trouver sur internet ne sont **pas toujours fiables ou adaptés à votre état de santé. Soyez critique !** Assurez-vous que les renseignements que vous trouvez proviennent d'une source **fiable et reconnue**, par exemple, d'un ordre professionnel ou d'une société savante reconnue (ANSM, HAS).

5C - Lors d'une hospitalisation, afin de s'assurer l'administration du **bon médicament au bon patient au bon moment**, les professionnels de santé s'assurent de l'identité du patient pour éviter toute erreur de confusion entre 2 patients. C'est une exigence réglementaire. Pour compléter cette sécurité, les patients portent souvent un bracelet d'identification avec leur identité.



6B - L'alcool et les médicaments ne font pas bon ménage. L'alcool peut augmenter l'effet des médicaments qui causent la somnolence ou encore irriter votre estomac ; il peut diminuer voire annuler les effets médicamenteux. Sous médicaments, abstenez-vous ou à défaut consommez avec modération !

7C - Les génériques sont aussi efficaces que les médicaments de référence. C'est à cette condition qu'ils obtiennent leur autorisation de mise sur le marché (AMM). Le générique a la **même composition** : le principe actif et le dosage sont identiques. En revanche, **sa taille, sa présentation (gélules, comprimés), sa couleur et ses excipients peuvent être différents.**



Certains patients sont tellement méfiants que cela peut s'accompagner d'un sentiment de moindre efficacité du traitement. Ce phénomène psychologique, est connu sous le nom d'effet placebo-nocebo. Il peut se produire avec n'importe quel médicament, qu'il soit générique ou non.

8A - Lors de la survenue de tout **événement indésirable, prévenez votre médecin ou votre pharmacien**, afin qu'ils puissent vous donner la conduite à tenir.

9B - Assurez-vous de toujours **bien comprendre le traitement de votre enfant et la façon de l'administrer**. Mesurez les doses avec la plus grande précision. Si vous devez mesurer une dose d'un médicament sous forme liquide, il est préférable d'utiliser un instrument gradué (seringue ou gobelet) fourni le plus souvent avec le médicament.

10B - Les médicaments sont très différents les uns des autres dans leur mode d'action. Par exemple, certains médicaments peuvent avoir une action prolongée, c'est le cas notamment de certains antidépresseurs ou des anti vitamines K. En conséquence, il est **important de bien se renseigner auprès de son médecin et de son pharmacien pour bien comprendre les traitements, leurs effets attendus et les conduites à tenir en cas d'oubli.**